



**Séance extraordinaire du comité exécutif
du vendredi 10 mai 2024**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 13 mai 2024

10.003 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 16 mai 2024

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1246533001

Autoriser la dépense estimée à 86,23 \$ relative à la participation de Mme Sophie Mauzerolle, membre du comité exécutif responsable du transport et de la mobilité, au Rendez-vous national sur l'avenir du transport collectif, organisé par l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendra à Drummondville, le 10 mai 2024

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CM Service de la concertation des arrondissements , Direction stratégie des opérations d'entretien de la voie publique - 1245382001

Adopter, avec changements, le Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), dans le cadre de la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement

40.002 Règlement - Adoption

CM Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1249780002

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) / Autoriser des avances de fonds dans le cadre du programme / Autoriser un virement d'un montant de 4 314 000 \$ en provenance des dépenses contingentes

40.003 Règlement - Adoption

CG Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1249780003

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) / Autoriser un virement d'un montant de 1 815 000 \$ en provenance des dépenses contingentes

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance